Famille

Les + de LEXBASE FORMATION

- COMITÉ SCIENTIFIQUE RECONNU DANS CHAQUE MATIÈRE
- TOUTE L'ACTUALITÉ DU THÈME TRAITÉ
- LES TEXTES PRINCIPAUX ACTUALISÉS
- L'ÉTUDE COMPLÈTE DU SUJET
- SAUVEGARDE DE VOTRE FORMATION
- DES CODES D'ACCÈS VALABLES 12 MOIS LEXBASE
- FORUM DE DISCUSSION

Code : ***REP046***
Durée : 2 heures
Dernière mise à jour : 24/07/2025

L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE DES PENSIONS ALIMENTAIRES (IFPA) ET LA NOTIFICATION DES DÉCISIONS JUDICIAIRES PAR LE GREFFE

Formateur(s)

Catherine ROUSSEL, Avocate au Barreau de Nantes, Créatrice du site Les juristes Curieux;

Notions et questions abordées

S'approprier les conditions de l'intermédiation financière et maîtriser les conditions et conséquences sur l'appel de la notification des décisions judiciaires par le greffe

L'intermédiation financière des pensions alimentaires (IFPA), créée pour les situations de violences conjugales, a été étendue en janvier 2023 à toutes les situations, judiciarisées ou non, dans lesquelles une pension alimentaire est fixée pour les enfants du couple séparé.
Les difficultés d'application, liées notamment aux difficultés de gestion des CAF et MSA, nécessitent pour les praticiens d'en connaître précisément les rouages pour pouvoir utilement conseiller leurs clients et ainsi éviter tout risque de problème ultérieur ou de mise en cause de responsabilité.
La réforme a également généralisé **la notification des décisions judiciaires par le greffe** dans une situation judiciaire sinistrée où les greffes sont débordés.
Cette nouveauté génère des difficultés quant à la gestion du délai d'appel notamment en raison du silence de certains greffes ou des manquements des services postaux dans la délivrance des accusés réception.
Il est crucial de parfaitement maîtriser les subtilités de cette notification par lettre recommandée pour maîtriser le délai d'appel et éviter des recours irrecevables pour les justiciables.

PROGRAMME
L'intermédiation financière des pensions alimentaires (IFPA)
Le principe de l'IFPA
Les trois exceptions de l'IFPA
Comment exécuter le jugement
Les informations envoyées à la CAF/MSA par le greffe ou l'avocat
Le divorce par consentement mutuel : formalités à accomplir
La mise en œuvre par la CAF/MSA selon les textes
La notification des décisions judiciaires par le greffe
Rappels de procédure à titre préliminaire
Les modalités de la notification
Les problèmes de notification gérés par le greffe
Les problèmes de notification gérés par les avocats
Le départ du délai de recours
OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
L'intermédiation financière des pensions alimentaires (IFPA)
- Comprendre ce qu'est l'IFPA (raisons de la mise en œuvre et évolution possible)
- Maîtriser les conditions de l'IFPA pour conseiller son client (y renoncer ou non)
- Les démarches à effectuer par l'avocat dans le cas d'un divorce par consentement mutuel
- Connaître le rôle de la CAF et réagir en cas de problèmes dans l'application de l'IFPA

La notification des décisions judiciaires par le greffe
- Comprendre les obligations du greffe et les vérifications effectuées au retour des accusés réception
- Connaître les vérifications à effectuer par l'avocat au retour des accusés réception
- Maîtriser le calcul du délai d'appel en fonction des vérifications faites par le greffe et l'avocat
- Savoir dans quel cas signifier la décision par commissaire de justice
- Éviter toute erreur conduisant à une action en responsabilité

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?
Avocat(e)s et assistant(e)s juridiques intervenant en droit de la famille, magistrats, greffier(ère)s, gestionnaires de la CAF et de la MSA
SUPPORT PÉDAGOGIQUE
Guide pratique sur l'IFPA et la notification des décisions par le greffe – Les Juristes Curieux®
INFORMATIONS TECHNIQUES
- Formation à distance - accessible aux personnes handicapées (déficience de motricité)
- Après avoir validé votre inscription, vous recevrez un email de confirmation vous présentant les modalités techniques afin d'assister à ce webinaire
- Votre inscription vous donnera l'accès au replay de la formation
- Ce webinaire permet de valider 2 heures au titre de la formation continue

Mode de vérification de l'acquisition pratique des contenus

Le module est scindé en unité d'apprentissage ainsi qu'en séquences. Chaque étape de la formation fera l'objet d'une validation intermédiaire. L'apprenant pourra ainsi vérifier qu'il a correctement assimilé les connaissances.

Modalités d'accompagnement ou de tutorat à distance de l'apprenant

L'apprenant dispose d'une messagerie ainsi que d'un forum de discussion. Ces deux options lui permettront de communiquer avec notre direction scientifique et notre équipe de juristes. Ils répondront aux différentes interrogations documentaires ou d'application de régime, dans le respect du périmètre du droit.

Description des supports pédagogiques

Références législatives réglementées et jurisprudentielles nécessaires à [illegible]sion du thème traité, accès aux articles de doctrines, quiz, e-book de la formation en format pdf.

FORMATION HOMOLOGUÉE CNB
Ce module a été homologué par le Conseil national des barreaux